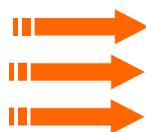




**COURS NON ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS :**



**EN ÉCHANGE (S1LIB ET S2LIB CATÉGORIE X)**

**AU CERTIFICAT EN INGÉNIERIE (CEING)**

**AU PROGRAMME COURT EN INGÉNIERIE (PCING)**

<b>Cours des programmes suivants</b>	Génie biomédical	GBM1100, GBM2100, GBM2214, GBM3100, GBM3610, GBM4900
	Génie chimique	GCH1140, GCH2550, GCH3100C, GCH4160
	Génie civil	CIV1100, CIV2100
	Génie électrique <sup>1</sup>	ELE3000, ELE4000, ELE4451, ELE4452, ELE4455, ELE4458, ELE6911, ELE6912, ELE8456, ELE8457, ELE8459, ELE8460
	Génie géologique	GLQ1700, GLQ3105, GLQ3700, GLQ3710
	Génie industriel	IND2201, IND3202 ( <i>IND8107 est toutefois accessible</i> ), IND4905, MEC3215, SSH5502
	Génie mécanique	MEC1110, MEC2105, MEC2115, MEC2405, MEC2435 MEC3000, MEC3230, MEC3305, MEC3400 MEC3430, MEC3455, MEC3900, MEC4000, MEC4120, MEC4125A, MEC4280, MEC4330, MEC8310B
	Génie des mines	MIN1994, MIN2994, MIN3994, MIN4966
	Génie physique	PHS4902
<b>Sigles de cours suivants</b>	Génie aérospatial AERxxx	Tous les cours AERxxx ; seuls cours disponibles pour tous : AER4000, AER4410  Exception pour les étudiants venant des Écoles avec entente spécifique : Groupe ISAE (SUPAERO, ENSICA, ENSMA, ESTACA) et SUPELEC
	TSxxx	Tous les cours TSxxx, <b>sauf</b> TS4500  Exception pour les étudiants venant des Écoles avec entente spécifique : Groupe ISAE (SUPAERO, ENSICA, ENSMA, ESTACA) et SUPELEC
	Sigles multiples	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ GBM6904</li> <li>▸ Tous les cours des programmes de Certificat</li> <li>▸ Tous les cours de stages en entreprise<sup>2</sup></li> <li>▸ Tous les cours de projets au Baccalauréat</li> <li>▸ Tous les cours de projets et de stages aux cycles supérieurs<sup>2</sup></li> <li>▸ Tous les cours reliés à la formation en communication écrite et orale (dont le sigle se termine par un I ou un A)</li> </ul>
	Cours préparatoires	CHE0501, INF0101, MTH0101, MTH0102, MTH0103, MTH0104, PHS0101, PHS0102, SSH0101, SSH0320, SSH0330
	<b>Cours offerts par d'autres universités</b>	Tous les cours offerts par d'autres universités même s'ils font partie de nos programmes, en particulier : GBM3000, GBM6101, GBM6102, GBM6105, GBM6106, GBM6112, GBM6113, GBM6116, GBM6126  Seuls cours permis : les cours de langues offerts à l'Université de Montréal
<b>Particularités</b>	Un seul de ces trois cours est permis : SSH5100A, SSH5100B, SSH5100C Un seul de ces deux cours est permis : MEC1510, MEC1515 Un seul de ces deux cours est permis : IND1201, MEC1201	

1) Les cours **ELE4451, ELE4452, ELE4455, ELE4458, ELE8456, ELE8457, ELE8459 et ELE8460** peuvent être choisis par un étudiant en échange si, après étude de son dossier, il obtient l'approbation du responsable de la concentration Énergie du département de génie électrique.

2) Les projets de fin d'études et les stages industriels sont **réservés aux étudiants réguliers** de Polytechnique Montréal alors que les stages en laboratoire de niveau baccalauréat en ingénierie sont réservés aux étudiants étrangers inscrits dans le cadre d'un programme d'échanges. Aucun projet de maîtrise n'est accessible aux étudiants en échange.



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE VENANT DE L'ÉTRANGER

#### PARALLÈLE ENTRE LE SYSTÈME D'ÉDUCATION FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS

Les systèmes d'éducation français et québécois diffèrent quelque peu. Dans les deux pays, la formation des ingénieurs totalise 17 années de la manière suivante :

QUÉBEC		FRANCE	
Études primaires	6 années	Études primaires	5 années
Études secondaires	5 années	Études secondaires (lycée)	7 années
Études collégiales (cégep)	2 années		
Baccalauréat en ingénierie (Poly)	4 années	Écoles d'ingénieur	5 années
<b>TOTAL :</b>	<b>17 ans</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>17 ans</b>

Au Québec, les études supérieures suivent l'obtention du baccalauréat : avec un diplôme d'ingénieur, on peut faire un DESS (au moins 1 an) ou une maîtrise (2 ans) puis, ensuite, un doctorat (au moins 3 ans).

#### ACCÈS AUX COURS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les étudiants d'échange dans leur dernière année de formation ne sont donc autorisés à prendre qu'un cours d'études supérieures par trimestre, soit deux par année ou un maximum annuel de 6 crédits. Cette règle s'applique aussi aux cours d'études supérieures apparaissant à l'annuaire du baccalauréat en ingénierie. Le premier chiffre du sigle de ces cours est 6 ou plus (ex. : MEC6311, MEC8902, etc.). Aucune exception ne sera permise sauf pour les étudiants en intégration-maîtrise qui sont autorisés à suivre plus de 2 cours aux études supérieures.

Certains cours sont également non accessibles aux étudiants en échange venant de l'étranger. Consultez la liste au verso pour connaître les cours non accessibles.

#### CHARGE DE TRAVAIL EN NOMBRE DE CRÉDITS

Pour être à temps plein, un étudiant doit prendre un minimum de 12 crédits par trimestre (automne et hiver) avec un maximum de 18 crédits. La moyenne suggérée est de 15 crédits par trimestre, ce qui correspond environ à 30 crédits ECTS.